



## Grandes Orientations de Politiques Economiques pour 2018

### Introduction

Conformément au Traité de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et à la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), les Grandes Orientations de Politiques Economiques (GOPE) constituent la base de la coordination des politiques économiques des Etats membres. Le Conseil des Ministres de l'UEAC est appelé à se prononcer sur ces grandes orientations au moins une fois par an.

La croissance de l'économie mondiale a connu un net ralentissement en 2016 avec un taux de 3,2% contre 3,4% en 2015. Elle devrait s'affermir en 2017 et en 2018 pour se situer respectivement à 3,6% et 3,7%, tirée en grande partie par une embellie de l'activité économique dans plusieurs grands pays avancés et émergents.

En outre, l'indice mondial des cours des produits de base a connu une chute de 10% en 2016 contre une baisse de 35,3% en 2015. Toutefois, il est projeté repartir vers la hausse en 2017 suivant une variation relative positive de 12,3% avant de connaître un léger fléchissement en 2018 (0,1%).

En Afrique Subsaharienne, la croissance a connu son plus bas niveau en 2016 depuis 20 ans. Elle s'est située à 1,4% contre 3,4% l'année précédente, et est projetée à 2,6% en 2017 et à 3,4% en 2018.

Dans ce contexte, la croissance a ralenti en 2016 dans tous les pays de la CEMAC du fait de la polarisation de leurs économies reposant en grande partie sur les exportations des matières premières de base. Le taux de croissance de la CEMAC s'est établi à -0,4% en 2016 contre 1,8% en 2015. Il s'affermirait légèrement à 0,4% en 2017, porté par une amélioration des termes de l'échange (14,8%) et la mise en œuvre des réformes principalement dans le cadre du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) et des programmes pays avec le FMI.

S'agissant de l'évaluation de l'état de conformité en 2016 aux critères de convergence, la Communauté a observé deux critères sur quatre, à savoir, ceux relatifs à l'inflation et à l'endettement. Le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad ont respecté deux critères sur quatre, ceux afférents à l'endettement et à l'inflation. La Centrafrique a respecté un seul critère, celui relatif à l'endettement. Le Congo n'a observé aucun critère. Ainsi, les critères sur la viabilité budgétaire et la non accumulation d'arriérés de paiements n'ont été observés par aucun Etat membre.

La faiblesse projetée du cours du pétrole combinée avec le faible rendement obtenu au niveau des champs pétroliers du fait de leur vieillissement laissent présager une conjoncture morose au niveau du secteur pétrolier à moyen terme. Cette situation laisse entrevoir des perspectives macroéconomiques et de conformité aux critères de convergence à court et à moyen termes encore difficiles. Face à cette conjoncture économique morose, les Chefs d'Etat de la Sous-Région ont mis en place en 2016 le Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC, visant à juguler les tendances négatives qui pèsent sur les économies de la Sous-Région. Ils ont par ailleurs exhorté l'ensemble des Etats de la Communauté à négocier et à conclure à brève échéance sur la base du PREF-CEMAC un programme de redressement économique avec le FMI, afin que cette institution puisse aider les Etats de la CEMAC à mieux structurer leurs efforts d'ajustement.

Depuis lors, bon nombre de mesures ont été prises, notamment l'amorce de l'ajustement budgétaire par la quasi-totalité des pays de la Sous-Région, la conclusion par quelques pays de la CEMAC d'un programme avec le FMI, le resserrement progressif de la politique monétaire, le renforcement de l'exercice de la Surveillance Multilatérale, ainsi que le maintien de la surveillance renforcée du système bancaire régional. Cet ensemble de mesures a permis de diminuer le rythme de déperdition des réserves de change étant passé de 267 milliards de Francs CFA en moyenne mensuelle en 2016 à 55,3 milliards de Francs CFA en moyenne au cours des cinq premiers mois de l'année 2017. Toutefois, des efforts doivent encore être consentis.

Au regard de cette situation, les orientations ci-après sont préconisées :

### **I. Orientations générales de mesures de politique économique**

Les orientations générales pour le redressement économique des pays de la zone sont axées sur les questions de stabilité macroéconomique, de réformes structurelles, d'approfondissement de l'intégration régionale et de sécurité.

**En matière de stabilité macroéconomique**, en vue de poursuivre l'assainissement des finances publiques, la conduite d'une politique budgétaire ciblée en matière de dépenses publiques, et la reconstitution des réserves de change de la CEMAC, compte tenu de la conjoncture caractérisée par la faiblesse du cours du pétrole et l'amenuisement des marges de manœuvre budgétaire,

Les Etats membres sont exhortés à :

- Conclure, pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, un programme de redressement économique avec le FMI sur la base du PREF-CEMAC ;
- Mettre en place de vigoureuses mesures pour le rapatriement des recettes d'exportation ;
- Rationaliser les dépenses fiscales ;
- Mettre en place des Cadres Budgétaires à Moyen Terme sur la base du nouveau dispositif de surveillance multilatérale en zone CEMAC ;
- Adopter un rythme prudent d'accumulation de la dette, en ne retenant que les financements les plus concessionnels, afin de préserver la viabilité de la dette ;
- Mettre en place un plan d'apurement du stock d'arriérés existant et éviter d'en accumuler de nouveaux arriérés de paiement au cours de la période de gestion courante ;

- Accélérer le traitement des banques en difficulté ;
- Maîtriser l'évolution de l'effectif de la fonction publique dans le temps afin de contenir la progression de la masse salariale.

Les Institutions régionales, quant à elles, sont exhortées à :

- Renforcer la coordination des politiques budgétaires à travers notamment la mise en œuvre du nouveau cadre régional de surveillance multilatérale et le renforcement du suivi – évaluation de la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone CEMAC ;
- Maîtriser, dans l'optique d'une reconstitution rapide des réserves de change, l'évolution du crédit intérieur, notamment des créances nettes sur l'Etat, à travers une politique monétaire davantage restrictive et le renforcement la politique de pondération des risques sur entre autres la signature souveraine sur la base de l'état de conformité aux critères de convergence et mise en œuvre par la COBAC ;
- Maintenir la surveillance renforcée du système bancaire régional.

**En termes de réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires et la diversification de la base productive**, il convient de :

- Prendre toutes les dispositions afin de rendre opérationnel l'Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC ;
- Accompagner l'ajustement budgétaire par de profondes réformes structurelles visant à transférer à terme le moteur de la croissance au secteur privé ;
- Améliorer les indicateurs en matière de facilité à faire les affaires (transfert de titre de propriété, création d'entreprises, etc.).

**Sur le plan de l'intégration régionale**, les actions prioritaires consistent à :

- Renforcer l'édification du marché commun à travers la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, ainsi que l'aboutissement véritable du projet de libre circulation des personnes en zone CEMAC ;
- Appliquer les textes communautaires ;
- Mettre en place un tableau de bord de suivi des instruments de l'intégration.

**En matière de sécurité**, il y a à saluer les efforts déjà consentis pour la réduction de la menace terroriste Boko Haram ainsi que ceux engagés pour la pacification de la RCA. Il serait convenable dans l'optique de booster le Commerce régional de faire aboutir les projets de création des couloirs de commerce sécurisé avec le Nigéria ainsi qu'avec la Centrafrique.

## **II. Orientations spécifiques de mesures de politique économique**

Par pays, elles se présentent comme suit :

**Au Cameroun**, afin d'atteindre les objectifs consignés dans le programme avec FMI visant notamment à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure, et à jeter les bases d'une relance d'une croissance durable et équitable,

Les Autorités sont exhortées à :

- Transposer la totalité des six Directives du cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en zone CEMAC dans le respect de la date butoir du 31 décembre 2017 ;
- Améliorer la qualité de la dépense publique à travers une bonne sélectivité des projets d'investissements publics destinés à soutenir la croissance et une amélioration de la régulation ;
- Suivre la mise en œuvre effective des textes pris conformément aux recommandations du Cameroon Business Forum ;
- Assainir davantage le secteur des sociétés et entreprises publiques tout en mettant aussi un accent particulier sur le respect des engagements de l'Etat dans le cadre des contrats plans.

**En République Centrafricaine**, afin d'assurer la reprise d'une croissance inclusive et la gestion efficace, moderne et transparente des finances publiques, les Autorités sont invitées à :

- Poursuivre les réformes mises en place pour un retour progressif de la paix et de la sécurité dans le pays ;
- Poursuivre les mesures visant à améliorer l'administration fiscale et renforcer la gestion des finances publiques à travers la limitation des exonérations fiscales et douanières et l'augmentation des recettes provenant des secteurs forestier, minier et des télécommunications ;
- Poursuivre les actions en faveur de la levée totale de la suspension au processus de Kimberley ;
- Accélérer le processus de l'amélioration du Système de Gestion des Finances Publiques ;
- Poursuivre la transposition dans le corpus juridique interne des Directives du cadre harmonisé de gestion des Finances Publiques en Zone CEMAC.

**Au Congo**, afin de maintenir le dynamisme du secteur non pétrolier et faire face à l'impact négatif de la faiblesse des cours du pétrole, les Autorités sont invitées à :

- Conclure à brève échéance un programme de redressement économique avec le FMI;
- Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions adopté en 2009 pour l'amélioration du climat des affaires et la poursuite de la réalisation des infrastructures économiques de base ;
- Mettre en œuvre de vigoureuses mesures de lutte contre la vie chère afin de contenir l'inflation.

**Au Gabon**, afin de maintenir le dynamisme du secteur hors pétrole porteur de croissance, et faire face aux défis imposés par la chute des prix du pétrole, les Autorités sont invitées à :

- Rationaliser la parafiscalité
- Poursuivre la mise en place des infrastructures de base consignées dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) tout en assurant une meilleure sélectivité et une

priorisation dans leur mise en œuvre, telles que proposé dans le Programme de Relance Economique ;

- Accélérer l'adoption du Projet de Loi visant la programmation des Investissements Publics ;
- Renforcer le mécanisme de remboursement des crédits de TVA ;
- Poursuivre l'intégration des budgets annexes et les comptes d'affectation spéciale dans la Loi de Finances ;
- Accélérer les actions en cours visant la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA Word.

**En Guinée-Équatoriale**, afin de réduire les profonds déséquilibres macroéconomiques et assurer la stabilité du cadre macroéconomique du pays à moyen terme, les Autorités sont invitées à :

- Conclure à brève échéance un programme de redressement économique avec le FMI ;
- Définir une stratégie d'entretien des infrastructures mises en place dans un contexte de rareté des ressources ;
- Poursuivre les réformes mises en place pour le développement du capital humain.

**Au Tchad**, pour faire face aux chocs occasionnés par l'effondrement des prix du pétrole et la détérioration de la sécurité au niveau régionale, les Autorités sont invitées à redoubler d'effort pour :

- Accélérer la restructuration de la dette commerciale vis-à-vis de Glencore ;
- Diminuer la forte concentration des engagements de l'Etat vis-à-vis de deux banques, afin de réduire le risque systémique sur le système bancaire régional ;
- Réduire le sous financement du secteur primaire hors pétrole occupant une majeure partie de la population tchadienne à 80% rurale ;
- Accélérer l'audit des conventions d'établissement en cours.